

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 décembre 2008

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. Messieurs GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO.
Excusés :S. BOREL, C. BONTA et R. MOURRE.

1/ Station d'épuration

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la DDAF-Service Eau, nous signalant qu'ils ont sollicité l'avis de la DDE et de RTM (Restauration des Terrains en Montagne) sur le risque de débordement du Nan . Dans le cas où ces organismes ne se prononceraient pas, un complément d'étude serait alors demandé par la Commune (devis de RTM 1800€ HT).

L'absence de cet avis ne permet pas au dossier d'être déclaré complet. Une fois cette condition respectée, la préfecture aura un délai de 2 mois pour émettre une éventuelle opposition motivée. Passé ce délai la commune pourra débiter les travaux.

2/ Travaux École-Mairie

Le point est fait sur l'avancement des travaux:

- L'école a réintégré les salles de classes et les cours depuis le 20 novembre.
- Les travaux sur l'agrandissement école sont bien avancés pour une mise en service à la rentrée de janvier.
- La Mairie a été déménagée pour intégrer le préfabriqué et les travaux de démolition vont commencer pour une réintégration des locaux début Mars.

3/ Convention avec Tullins

Une convention de participation financière aux frais de fonctionnement de l'école Tullinoise pour les élèves en classe d'intégration scolaire (CLIS) est présentée au Conseil Municipal. En effet, l'école compte parmi ces effectifs un enfant de Cognin. La participation pour la Commune s'élève à 693,63€ pour l'année scolaire 07/08.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la dite convention.

4/ Réceptions de fin et début d'année

Le calendrier des réceptions de fin d'année est fixé comme suit:

- Employés communaux et instituteurs (8+5) : le 16 décembre à 18h30 à la salle de la cantine (buffet et remise d'un cadeau)
- CCAS, comme les années précédentes les +75 ans auront le choix entre un colis ou un bon d'achat.
- Voeux du Maire: le vendredi 9 janvier à 20h00 à la salle des fêtes.